



Chers Parents,

Dans quelques jours commenceront les examens du premier trimestre. Votre enfant recevra son horaire pour cette période. Vous trouverez ici quelques dispositions pratiques quant à l'organisation de cette fin de premier trimestre.

1. Congé d'étude à partir de 12h00

A partir du

- lundi 7 décembre pour les classes des 2^e et 3^e Degrés
- lundi 14 décembre pour tous les élèves y compris le premier degré.

Ceux ou celles qui n'ont pas la possibilité de rentrer à la maison dès 12h00 peuvent faire étude au Collège (SAUF LE MERCREDI) jusqu'à 16h00 ou 18h00 à condition de remettre au préalable une demande écrite des parents à la Direction, en précisant les jours et heures.

2. Fin des examens : le mardi 15 décembre à 12h00

Les élèves sont tenus comme chaque jour de rentrer à la maison par le chemin le plus court ; nous vous demandons de veiller à cela.

La fin des examens ne signifie pas la fin du trimestre; celui-ci se termine le vendredi 18 décembre à l'issue des conseils de classes et de la réunion des parents.

3. Le mercredi 16 décembre et le jeudi 17 décembre

Les cours sont suspendus pendant la durée des conseils de classe.

... / ...

4. Fin du trimestre : le vendredi 18 décembre

- 4.1. La présence des élèves à cette date est obligatoire, comme pour chaque jour scolaire normal. Les dispositions légales relatives au contrôle de la fréquentation scolaire figurent dans le Règlement d'ordre intérieur (art 13, 14, 15) et sont d'application.
- 4.2. De 8h15 à 12h00 : les élèves vont en classe avec leur titulaire dans le cadre du partage de Noël ou des corrections d'examens. Distribution des bulletins aux élèves.
- 4.3. De 15h00 à 19h00, les professeurs recevront les élèves et leurs parents. Ils commenteront les bulletins, donneront les conseils opportuns et répondront aux éventuelles questions d'orientation.
C'est aussi l'occasion de rencontrer en cas de besoin les éducateurs de vos enfants.
Nous comptons beaucoup sur la présence de tous les parents, car il est essentiel de faire le point en cette période de l'année.

Les membres du service Psycho-Médico-Social seront également à la disposition des parents qui souhaiteraient les consulter.

Pour éviter les trop longues attentes et pour permettre à tous les parents de rencontrer les professeurs, il serait souhaitable – ainsi que le demande l'Association des Parents – **que les entretiens ne dépassent pas une dizaine de minutes**. Il est toujours possible éventuellement de prendre un autre rendez-vous pour traiter un problème qui nécessiterait un temps d'entretien plus long.

5. Reprise des cours : elle aura lieu le lundi 04 janvier 2010 à 8h15.

Nous vous souhaitons dès à présent de Joyeuses fêtes de Noël en famille ; nous formons pour vous et vos enfants nos vœux les meilleurs pour l'année nouvelle et vous prions d'agréer, Chers Parents, l'assurance de nos sentiments dévoués.

B. PLETINCKX,
Principal.

J-M. DANIEL,
Directeur
du 1^{er} Degré.

J-C. PIERRE,
Directeur
des 2^e et 3^e Degrés.

TALON A REMETTRE LE VENDREDI 4 DECEMBRE AUX EDUCATEURS A LA 1^{re} HEURE DE COURS

NOM et PRENOM de l'élève : «Nom_Elève» «Prénom_Elève»
Classe : «AnFF» «Classe»

Nous avons pris connaissance de la lettre du 30 novembre 2009 concernant la fin du trimestre.

- * Nous participerons à la réunion des parents du 18 décembre (1)
- * Nous sommes dans l'impossibilité d'assister à la réunion du 18 décembre (1)
- * Mon enfant peut quitter l'école à 12h00 le 18 décembre oui / non (1)

(1) Biffer les mentions inutiles.

Signature des Parents :